AR Prefecture

047-214701005-20211222-DELIB43_2021-DE

Reçu le 29/12/2021

Publié le 29/12/2021

CONSEIL MUNICIPAL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 22 Décembre 2021

OBJET: 43/2021

ENGAGEMENT 2020-2026: ACQUISITION D'UNE TONDEUSE A POSTE INVERSÉ - FONDS DE SOLIDARITÉ TERRITORIAL

Nombre de conseillers

municipaux en exercice:

29

L'AN DEUX MIL VINGT-ET-UN LE **VINGT-DEUX DÉCEMBRE À HUIT HEURES ET TRENTE MINUTES**

Le Conseil Municipal de la Commune de Foulayronnes s'est

réuni en Mairie, en session ordinaire

Présents: 22 M. Bruno DUBOS - Maire - ; M. Jean-François BUER ; Mme Hélène DESHAIES; M. Joël COLLET; Mme Marie LESCOU-GOURGUE; M. Alexandre CHARIE; Mme Michelle COMBA; M. Jean-Philippe SIMON; Mme Nadège GESSON MAIRAL - Adjoints au Maire -; Mme Monique LOREAU; Mme Babeth TEYCHENE; M. Jean-Paul ROUSSEAU; M. Bernard LAVERGNE; Mme Francine BIGEY; M. Jean-Marc BOURNIQUEL; M. Jean-Michel JADAS; M. Francis CREPIN; Mme Christine CHABOT; Mme Nathalie RICHASSE; M. Vincent OLIVIER; Mme Bénédicte GUELFI; Mme Laurianne VEYRET ; Mme Marie TOULET ; M. Julien BOUILLOT ; Mme Hélène LE GUIRRIEC; M. Laurent MAILLARD; M. Philippe ASIN; Mme Nathalie BRICARD; M. Lionel MADELRIEUX - Conseillers

municipaux -

Absent (s)

1

Nathalie BRICARD

Pouvoir (s)

6

Mme Nadège GESSON-MAIRAL à M. Bruno DUBOS; M. Bernard LAVERGNE à M. Jean-Michel JADAS; Mme Francine BIGEY à M. Julien BOUILLOT; Mme Marie TOULET à M. Jean-François BUER; M. Laurent MAILLARD à Mme

Hélène LE GUIRRIEC; M. Lionel MADELRIEUX à M. Philippe ASIN.

Secrétaire de Séance :

M. Julien BOUILLOT

Date d'envoi de la

convocation:

16 Décembre 2021

Expose

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 12 novembre 2009, l'Agglomération d'Agen est appelée à verser des fonds de concours financiers afin d'apporter sa contribution aux projets structurants intéressants son territoire. Le Fonds de Solidarité Territorial (FST) a été revu par délibération du 25 septembre 2014.

AR Prefecture

047-214701005-20211222-DELIB43_2021-DE

Reçu le 29/12/2021 Publié le 29/12/2021



Le conseil communautaire a déterminé les modalités d'attribution des aides aux communes membres pour les opérations d'investissement structurant et intéressant le développement du territoire. Le règlement d'intervention du FST est défini depuis le 17 septembre 2015.

Le cadre règlementaire précise les trois conditions cumulatives à remplir pour le versement du FST :

- Avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement
- Prendre les délibérations concordantes adoptées à la majorité simple du Conseil communautaire et du/des conseils municipaux concernés.
- Ne pas excéder la part de financement assurée hors subventions, par le bénéficiaire

La commune de Foulayronnes a fait le choix de renouveler son parc afin d'améliorer la gestion et l'entretien de nos espaces verts et de nos infrastructures sportives.

Monsieur le Maire propose de solliciter auprès de l'Agglomération d'Agen la demande de subvention correspondante, année 2021 à hauteur de 16 000 €.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

 AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Agglomération d'Agen, cette demande de subventions correspondantes au titre du régime FST, année 2021.

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le

Fait et délibéré, les Jour, Mois et an que dessus
Pour extrait conforme,
Le Maire de Foulayronnes,

Bruno DUBOS.

